



HOCKEY NOVICE PLEINE GLACE

RÈGLES DE JEU

- 5 c. 5
- Échauffement de 3 minutes | 2 périodes x 18-25 minutes | pause de 2 minutes en mi-période
- Mise au jeu – à chaque arrêt de jeu – à l'exclusion des changements de joueurs
- On ne compte pas les points
- Hors-jeu
- Resurfaçage
- Il faut utiliser les rondelles bleues (4 oz)

CHANGEMENTS

- Changement aux 2 minutes déterminé par une sonnerie ou un coup de sifflet.
- Lorsque la sonnerie ou le sifflet signale un changement, les joueurs doivent laisser la rondelle et se rendre au banc. Si un joueur fait un double changement, il doit aussi retourner au banc avant de retourner sur la glace.

ARBITRER EN DEMI-GLACE

- Un arbitre de Hockey Nouveau-Brunswick est requis pour chaque match.
- Les matchs pleine glace nécessitent 2 officiels.

PÉNALITÉS

- L'arbitre va indiquer les pénalités mineures en levant la main. L'officiel siffle et le joueur doit se rendre à son banc.
- L'équipe en faute jouera avec un joueur en moins pour le reste du temps de glace alloué avant un changement de joueurs. On revient au format 5 c. 5 au début du prochain changement de joueurs.

ÉQUIPEMENT RECOMMANDÉ

- Petits filets 3 x 4 (si disponibles).
- Cible d'entraînement disponible (si l'équipe n'a pas de gardien de but).

STRUCTURE SAISONNIÈRE HOCKEY NOVICE

- Aucun match avant le 15 novembre de la saison en cours.
- Le nombre maximal de matchs pouvant être joués au hockey novice est 35. Cela inclut les matchs de jamborées.
- Les équipes de hockey novice 2 et novice mixte (novice 1 et 2) ne peuvent commencer les matchs pleine glace avant le 15 janvier.
- Pas de gardiens de but à temps plein – chaque équipe doit faire la rotation de l'équipement de gardien de but entre les joueurs qui souhaitent essayer cette position.

www.hnb.ca

